

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DE LA SANTE ET DES  
AFFAIRES SOCIALES

DIRECTION GENERALE DE LA SANTE  
PUBLIQUE

DIRECTION DES SERVICES ADMINIS-  
TRATIFS ET FINANCIERS

RECTIFICATIF N° 82/II68 du 23/12/1983  
MSAS/DGSP/  
DSAF/SP.S2

au décret n°82/1191/MSAS/DGSP/DSAF/SP.2  
du 16 Décembre 1982 portant inscrip-  
tion au tableau d'avancement au titre  
de l'année 1981 des fonctionnaires des  
cadres de la catégorie A, hiérarchie I  
des services sociaux (Santé Publique),  
et dressant la liste des fonctionnaires  
de ces mêmes cadres avançant à l'an-  
cienneté à trois (3) ans, en ce qui  
concerne Monsieur M'BALOUA Edouard.

(/ISAS :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT ;

D F P :

ARTICLE 1er:.....

A) AU LIEU DE :

ADMINISTRATEURS DE SANTE

POUR LE 3° ECHELON - A 2 ANS

Mr.- M'BALOUA Edouard, Direction de la Planification (Ministère de la  
Santé et des Affaires Sociales BZV.)

D G B :

B) L I R E :

ADMINISTRATEURS DE SANTE

POUR LE 5° ECHELON - A 2 ANS

Mr.- M'BALOUA Edouard, Direction de la Planification et de la Statis-  
tique (Ministère de la Santé et des Aff. Sac.)

D C F :

Le reste sans changement.

Brazzaville, le 23 Décembre 1983

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement ;

Le Ministre de la Santé et d  
des Affaires Sociales,

- Colonel Louis SYLVAIN-GOMAZ-  
Le Ministre des Finances,

- Pierre Damien BOUSSOUKOU-BOUMBA.-

- ~~.....~~ Ossetoumba-LEKOUNDZOU.-

Le Ministre du Travail et de la  
Prévoyance Sociale,

- Bernard COMBO MATSIONA.-

AMPLIATIONS :

D F P 3  
D G B 3  
M F 1  
M S A S 1  
G D S P 4  
DIR.PLAN.MINISANTE BZV. 1  
INTERESSE 1  
S G C M/ B C 3  
J O R P 1